POSITION OFFICIELLE de LURE NATURE

Nous n'allons pas ici énumérer la longue liste des arguments qui démontrent l'incohérence de ce projet, les autres observations de ce registre le font parfaitement, comme le rapport de la MRAE, mais uniquement évoquer la situation actuelle avec deux points particuliers:

1- Tout d'abord, commençons par un extrait du « Guide de recommandations à destination des porteurs de projet de parc photovoltaïque au sol » DDT 04 – Préfet des Alpes de Haute-provence – juin 2018

« Dans les Alpes-de-Haute-Provence, au regard du fort taux d'ensoleillement, la filière photovol-taïque est en plein essor depuis une dizaine d'années. Les parcs en service représentent une puissance installée de 274 MWc pour une superficie de 567 hectares à fin 2017. La mise en œuvre des projets bénéficiant d'une autorisation d'urbanisme portera la puissance installée totale à 346 MWc sur 707 hectares, soit 37% de la puissance régionale (fin 2017). Les objectifs hauts 2020 du SRCAE pour notre territoire sont d'ores et déjà dépassés et ceux de 2030 sont atteints alors que de nouveaux projets continuent de voir le jour. »

Les prévisions pour 2030 étaient déjà atteintes en 2018 alors trois ans plus tard, nous pouvons affirmer que ces objectifs sont même dépassés. **Pour quelles raisons alors construire une nouvelle centrale solaire dans une zone qui n'est pas destinée à être urbanisée !**

on parle ici non pas simplement de l'implantation de 5Ha de panneaux, mais de toute l'infrastructure qui l'accompagne sur une emprise de 15Ha défrichés et sur une pente à 25 % (effet de talus très accentué):

• l'installation d'un poste électrique (onduleurs et postes de transformation) et d'une structure de livraison composée de deux bâtiments ;
• des pistes d'accès et des aires de grutage à proximité des postes de transformation et de la structure de livraison ;
• une piste interne de cinq mètres de large sur 210 mètres de long sur sa majeure partie ;
• l'installation d'une clôture périphérique d'une hauteur de 2 m et de deux portails ;
• une piste externe ;
• au niveau de l'accès principal du site clôturé, une citerne de 120 m³ pour la protection incendie, avec une plateforme de mise en aspiration des engins .

Et ajoutons également les installations existantes, sur la commune : la carrière CBA, le parc des Crouzourets (PC accordé) et juste en limite de commune, le parc photovoltaïque de Chateauneuf avec une demande d'extension de 8Ha en cours.

Pour quelles raisons les effets cumulés ne sont pas abordés correctement dans le dossier de la société RES ?

cf avis de la MRAE p12 :

« l'affirmation que «les impacts cumulés des projets ne conduisent pas à requalifier significativement les impacts propres du présent projet» ne peut être validée.Il résulte du développement de ce nouveau projet, une pression sur les écosystèmes et le paysage (mitage, artificialisation) non évaluée dans le rapport. »

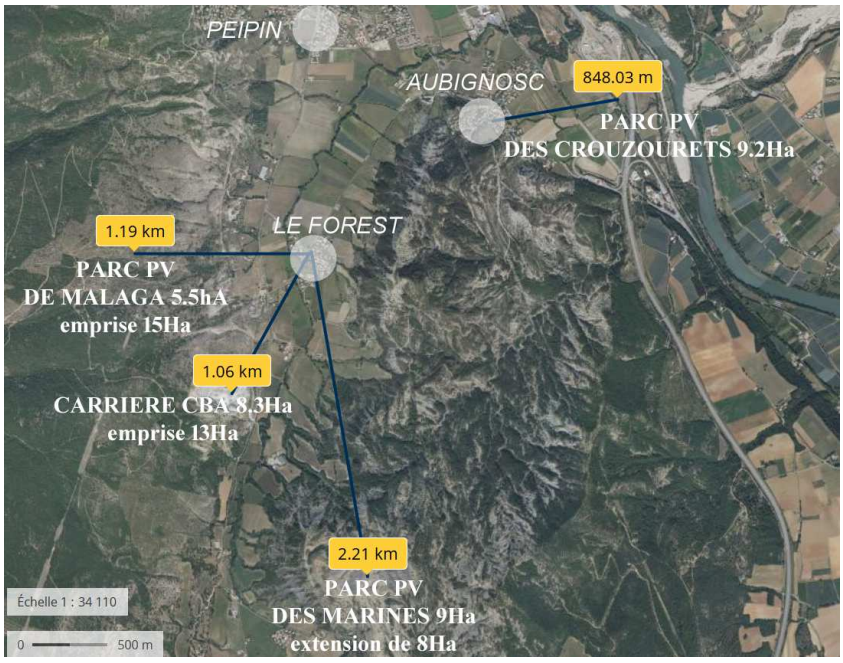

Notre département n'a pas vocation à satisfaire un pourcentage de production d'énergie renouvelable national en sacrifiant son patrimoine paysager :

Nous demandons simplement que les **recommandations de la DDT04, donc de l'ETAT, soient maintenant STRICTEMENT RESPECTÉES.**

2- Ensuite, la situation à Aubignosc :

Un terrain, déjà notifié au PLU, existe pour recevoir un parc photovoltïque au sol. Malheureusement, son exploitation ne semble pas assez rentable pour les opérateurs internationaux. Nous déplorons qu'à l'heure actuelle la rentabilité prévaut sur l'importance d'agir pour le climat et aucune alternative n'a été envisagée par le conseil municipal.

Nous proposons d'utiliser ce terrain pour le montage d'un projet de parc photovoltaïque citoyen, ce type de projet répond à toutes les attentes :

- il rassemblerait la population
- il serait une alternative locale à l'échelle de notre commune.
- il respecterait notre patrimoine paysager
- il assurerait la continuité du PLU
- il respecterait les prérogatives départementales et valoriserait la commune.

Et serait en parfaite concordance avec les 3 piliers du développement durable :

1- <u>environnemental</u>, en s'implantant dans une zone prévue à cet effet à proximité de l'autoroute
2- <u>social</u> , en faisant appel à des ressources locales (Energéthique 04 par exemple)
3- <u>économique</u> , en se plaçant dans une démarche d'économie solidaire (sans chercher une rentabilité, il se doit simplement d'être à l 'équilibre financier)

De plus, nous participerions à la mise en place du « réseau électrique intelligent » en fournissant de l'énergie selon nos ressources et capacités. L'avenir est dans une multitude de petites productions locales avec une gestion des besoins et non plus dans des installations industrielles.

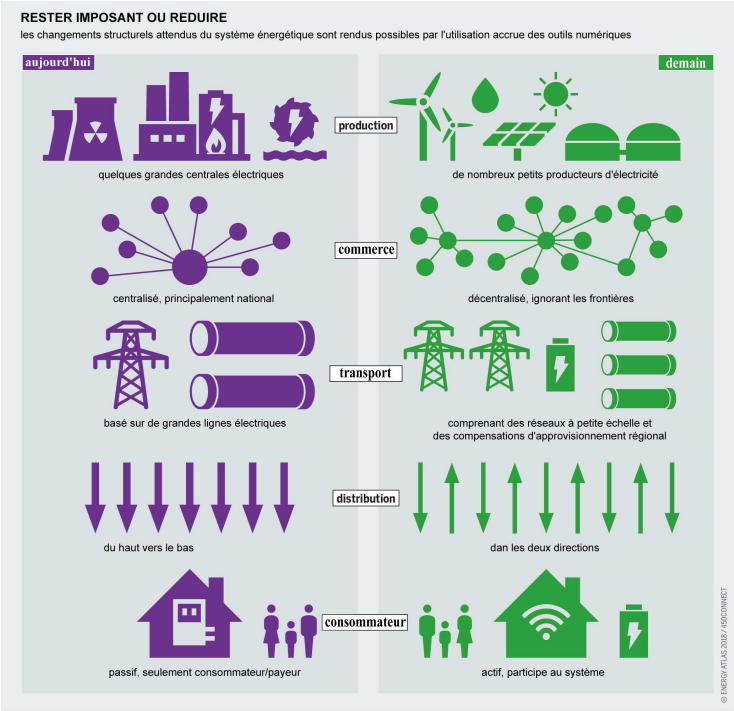

Nous dénonçons ce parti pris de vouloir installer de force, sans aucune consultation, information, ou même simple discussion, un parc photovoltaïque industriel dans un espace naturel protégé vital pour notre commune, pour notre département et pour notre planète.

Si un deuxième parc photovoltaïque doit voir le jour à Aubignosc, qu'il soit construit sur la zone prévue à cet effet et en accord avec la population locale.

ASSOCIATION LURE NATURE
mail : lure.nature@gmail.com
site : lure-nature.pagesperso-orange.fr